



Ville de Fleury-les-Aubrais

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 045-214501470-20241125-VILLE\_DM2\_2024-BF

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024**

**Délibération n°2024\_108**

**3) Budget principal de la Ville 2024 - décision modificative n°2**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq novembre, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le 18 novembre 2024, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Carole CANETTE, Maire.

**Présent·e·s :**

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, M. Edoukou BOSSON, M. Sébastien VARAGNE, M. Zouhir MEDDAH, Mme Barbara NUGOU, M. Philippe RICHARD, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

**Absent·e·s avec procuration :**

Mme Martine ROUET-DAVID (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

**Absent·e·s :**

Mme Karine PERCHERON, Mme Sandra SPINACCIA, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

M. Sébastien VARAGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux : 35  
Nombre de présents : 30  
Nombre de conseillers votants : 32

## FINANCES

3) Budget principal de la Ville 2024 - décision modificative n°2

## M. Bruno LACROIX, Premier adjoint, expose

Un ajustement des autorisations budgétaires est nécessaire sur le budget principal de la Ville, au regard des prévisions inscrites au budget 2024. Cet ajustement tient compte du déroulement de l'exercice courant, et des éléments non prévus qui doivent s'imputer sur l'exercice budgétaire 2024.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal de procéder à la modification d'affectation de crédits suivante :

Section	Sens	Chapitre	Nature	Proposition de décision modificative n°2
Fonctionnement	Dépenses	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	6042-Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	47 020,00
			60612-Energie - Electricité	20 000,00
			60622-Carburants	6 000,00
			60623-Alimentation	-5 000,00
			60628-Autres fournitures non stockées	-1 100,00
			60632-Fournitures de petit équipement	-4 100,00
			611-Contrats de prestations de services	4 900,00
			6132-Locations immobilières	-11 200,00
			61358-Autres	5 750,00
			614-Charges locatives et de copropriété	3 200,00
			615221-Bâtiments publics	24 000,00
			6156-Maintenance	-9 112,00
			6188-Autres frais divers	700,00
			6231-Annonces et insertions	1 372,00
			6247-Transports collectifs du personnel	-18 800,00
			6281-Concours divers (cotisations...)	-900,00
			6283-Frais de nettoyage des locaux	36 450,00
		63512-Taxes foncières	9 446,00	
		012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6336-Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	3 000,00
			6453-Cotisations aux caisses de retraite	29 000,00
			64113-NBI	5 000,00
			64118-Autres indemnités	50 000,00
			64132-Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	5 000,00
			64731-Versées directement	3 000,00
		65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6541-Créances admises en non-valeur	24 850,00
			65818-Autres	-460,00
		66-CHARGES FINANCIERES	66112-Intérêts-rattachement des ICNE	23 000,00
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			151 985,00	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>403 001,00</b>	

Fonctionnement	Recettes	70-PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	70873-par le CCAS/CIAS	5 000,00	
		73-IMPOTS ET TAXES	732221-Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	313 646,00	
		74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	74718-Autres (Etat)	53 500,00	
			747888-Autres (Autres organismes)	25 785,00	
		75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75888-Autres	5 070,00	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>403 001,00</b>	
Investissement	Dépenses	20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2033-Frais d'insertion	1 184,00	
			2051-Concessions et droits similaires	11 810,00	
		21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2158-Autres installations, matériel et outillage techniques	-20 000,00	
			21351-Bâtiments publics	2 000,00	
			21838-Autre matériel informatique	45 100,00	
			2185-Matériel de téléphonie	9 220,00	
			2188-Autres	-31 642,40	
		23-IMMOBILISATIONS EN COURS	2312-Agencements et aménagements de terrains	16 500,00	
			2313-Constructions	138 319,67	
			<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>172 491,27</b>
		Recettes	13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1311-Etat et établissements nationaux	42 400,00
				1313-Départements	101 641,00
			16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1641-Emprunts en euros	-123 534,73
			021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		151 985,00
			<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>172 491,27</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission 4 (finances – ressources humaines) du 7 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

-adopte la décision modificative n°2 du budget principal 2024.

**Adopté à la majorité par 24 voix pour et**

**8 voix contre : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE, M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR**

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 26 novembre 2024



Pour la Maire,  
La Directrice générale des services  
Florence FRESNAULT

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 27/11/2024

Publié le : 27/11/2024

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 045-214501470-20241125-VILLE\_DM2\_2024-BF

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet <https://www.telerecours.fr>

